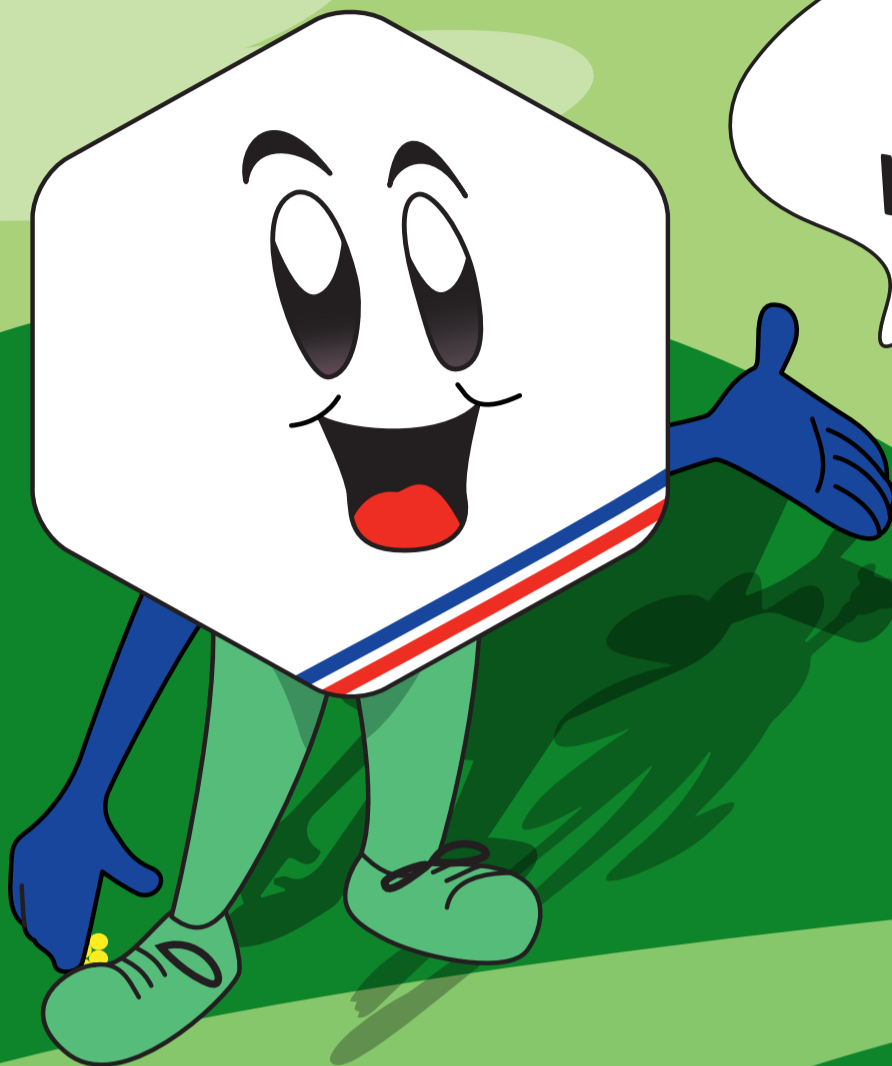


EFA-CGC TOUJOURS À VOS CÔTÉS !

SYNDICAT DE L'ENVIRONNEMENT, LA FORÊT ET L'AGRICULTURE



REDONNONS DU SENS
À NOS MÉTIERS,
VOTONS EFA-CGC !



EFA-CGC, force de propositions !

EFA-CGC ne se contente pas de dénoncer ou de réclamer : **nous produisons régulièrement des dossiers techniques pour contribuer activement** aux changements nécessaires, en interne à l'ONF comme en externe auprès des ministères et acteurs de la forêt : contribution au plan stratégique de l'ONF, fiches actions pour les assises de la forêt, note sur l'évolution de la DFCI, organisation du XXème congrès de l'Union européenne des forestiers, etc.

EFA-CGC dispose de compétences variées, grâce à **notre présence aux ministères de l'agriculture et de l'écologie** et leurs opérateurs dont l'ONF, le CNPF, l'OFB, l'ASP, agences de l'eau...

Pour aider les agents dans leurs démarches et présenter nos actions, EFA-CGC publie **des flashes ONF thématiques** sur différents sujets : télétravail, statut des TFT salariés, risques psycho-sociaux...

Votez et faites voter EFA-CGC !

Nous nous engageons pour toujours plus d'écoute, de dialogue et de concertation, avec **une approche constructive** afin d'aboutir à **des solutions concrètes** pour les salariés et dans le souci d'un **parcours professionnel de qualité**.

- » Pour une vision ambitieuse, claire et crédible des **politiques forestières publiques**,
- » Pour le **renforcement de notre action** face aux risques du présent et aux défis de demain : des moyens humains adaptés et la reconnaissance des missions effectuées,
- » Pour une organisation du travail limpide **respectueuse des personnes**.



EFA-CGC TOUJOURS À VOS CÔTÉS !

SYNDICAT DE L'ENVIRONNEMENT, LA FORÊT ET L'AGRICULTURE

→ Qui sommes-nous ?

EFA-CGC est une organisation syndicale catégorielle affiliée à la Confédération Française de l'Encadrement (CFE-CGC).

EFA-CGC est un syndicat ouvert, lieu de réflexion, pour ses membres il est un représentant majeur des techniciens, agents de maîtrise (TAM) et cadres à l'ONF, mais aussi dans les ministères de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, de la transition écologique et dans leurs établissements publics.

Présent de longue date à l'ONF, EFA-CGC est l'unique syndicat représentatif à la fois dans les instances des secteurs public et privé qu'elles soient territoriales ou nationales.

Nous sommes d'ailleurs le seul syndicat à avoir pris la défense des salariés non ouvriers lors de la première "vague" de recrutement dans les années 90.

EFA-CGC a toujours continué à vous défendre depuis.

→ Notre bilan

Grâce à nos élus dans les différents CSE, nous avons pu agir dans de nombreux domaines.

Défense individuelle :

- ▶ EFA-CGC a défendu de nombreuses situations individuelles apportant des solutions personnalisées à des salariés en difficultés ou en besoins de conseils.

Défense collective :

- ▶ Participation et contributions à l'ensemble des groupes de travail et négociations
- ▶ Opposition à la filialisation des activités de l'ONF
- ▶ Participation à l'action intersyndicale de recours contre le contrat Etat-ONF
- ▶ Opposition systématique aux suppressions de postes et opposition aux réorganisations avec des mesures compensatoires floues et insuffisantes
- ▶ Participation à la gestion de l'action sociale des CSE
- ▶ Contribution aux enquêtes suite à des alertes et accidents
- ▶ Analyse juridique et recours en justice

→ Force de propositions

EFA-CGC a été force de propositions et signataire des accords suivants :

- ▶ **Régime de remboursement des frais de santé (2019) :** mise en place d'une mutuelle complémentaire nationale globalement plus avantageuse que les anciennes mutuelles territoriales.
- ▶ **Télétravail (2020) et son avenant (2022) :** obtention d'un 2ème puis d'un 3ème jour de télétravail par semaine, de l'indemnisation du télétravail au même titre que les collègues fonctionnaires.
- ▶ **Egalité professionnelle (2021) :** mise en place de facteurs de progrès en matière d'égalité femmes / hommes.
- ▶ **Responsabilité sociétale des entreprises (2022) :** mise en place de facteurs de progrès en matières sociétale et environnementale.
- ▶ **Gestion des emplois et parcours professionnels (2022) :** même si encore insuffisant, apporte des éléments de clarification sur les parcours pro des TAM et cadres à l'ONF.

→ Capacité d'opposition

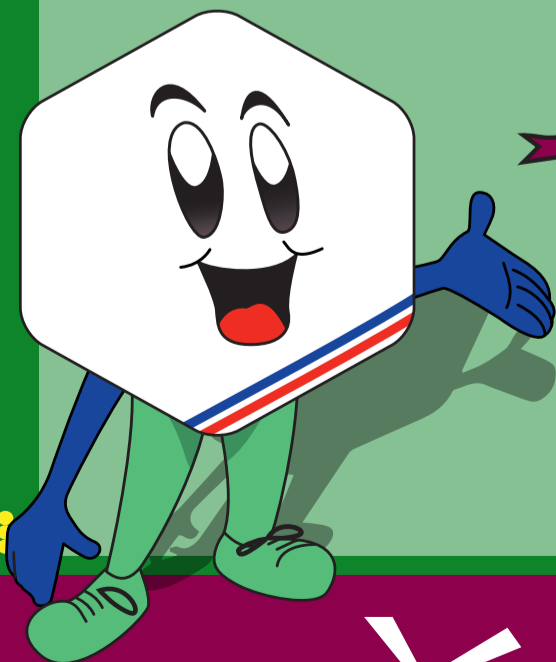
Nos propositions et revendications en faveur des TAM et cadres ayant été insuffisamment prises en compte, EFA-CGC n'a pas signé les accords suivants :

- ▶ **Négociations annuelles obligatoires (NAO) :** différenciations systématiques inacceptables depuis plusieurs années des enveloppes entre ouvriers forestiers (OF) et salariés TAM et cadres (en 2022 : progression de 4,99% de la masse salariale des OF contre seulement 3,82% des TAM et cadres). Il en résulte un tassement des grilles de rémunération où les TAM sont à peine mieux rémunérés que les OF.
- ▶ **Convention collective nationale de l'ONF (2018) et son avenant (2022) :** trop de modalités en défaveur des TAM et cadres (grilles salariales déséquilibrées, forfait jours...)
- ▶ **Accord de substitution des conditions sociales pour la filiale ONF-Vegetis (2022) :** dispositions défavorables pour les TAM et cadres avec un forfait jours pénalisant (plus de jours travaillés que les salariés à horaires collectifs).

→ EFA-CGC, un regard différent

EFA-CGC a été le premier et longtemps le seul syndicat à porter la défense des techniciens, agents de maîtrise et cadres salariés de l'ONF. EFA-CGC a œuvré seul pour la mise en place :

- ▶ D'une convention collective incluant les TAM et cadres (conventions collectives couvrant uniquement les ouvriers forestiers jusqu'en 2018).
- ▶ D'un accord de prévoyance couvrant les TAM et cadres (accord prévoyance couvrant uniquement les ouvriers forestiers jusqu'en 2013).



PROGRAMME D' ACTIONS EFA-CGC

NOTRE PROJET, UN ENGAGEMENT À VOS CÔTÉS

Rémunérations

- ▶ Revalorisation des salaires en cohérence avec les données salariales par métier de l'INSEE (ajustement des rémunérations avec les pratiques du domaine métier).
- ▶ Augmentation des minimas de la grille de la Convention collective nationale (CCN) pour les salariés des groupes E, F, F' (indexation sur SMIC et taux d'inflation).
- ▶ Perspectives de promotion des salariés TAM et cadres, règles des changements de niveau.
- ▶ Meilleure prise en compte des métiers d'expertise et de chefferie de projet (rémunérer la compétence).
- ▶ Refondation de la prime de résultat pour une meilleure prise en compte du dépassement d'objectifs.
- ▶ Valorisation du forfait jour.

Équité de traitement

Entre les statuts :

- ▶ faire converger les rémunérations (à missions égales, salaire égal), mais aussi les régimes d'indemnisation (frais de repas, de déplacement...) et les dispositifs qui en découlent (attribution des tickets restaurant pour tous) ;
- ▶ mettre fin aux disparités de traitement et aux difficultés des managers pour gérer ces différences.

Entre les catégories socioprofessionnelles :

- ▶ en finir avec les enveloppes NAO inéquitables au détriment des TAM et cadres ;
- ▶ ouvrir le troisième jour de télétravail aux cadres comme aux autres personnels de l'ONF afin qu'ils puissent organiser leur temps de travail comme leurs collaborateurs.

Effectifs et charges de travail

- ▶ Arrêt des suppressions de postes et renforcement des effectifs dans les services exsangues, y compris les services de soutien.
- ▶ Adéquation missions-moyens pour améliorer la qualité de vie au travail de tous les salariés, y compris ceux exerçant des missions d'encadrement.

Santé et sécurité des personnels

- ▶ Présence active au sein des Commissions Santé et Sécurité au Travail (CSST) territoriales et nationale afin de pouvoir traiter rapidement tout événement touchant les salariés, y compris de l'encadrement. Surveillance des charges de travail et des risques psychosociaux (RPS) et mise en place de plans d'action.
- ▶ Contributions à la mise en œuvre d'un réel management bienveillant sur le terrain au plus près des équipes. Participation à la démarche « Manager engagé » afin de la rendre plus opérationnelle.

Simplification des procédures internes

- ▶ Simplification et modernisation de la procédure de déclaration des frais de déplacement
- ▶ Simplification de la procédure de mobilité
- ▶ Uniformité des modalités d'indemnisation de changement de résidence (y compris dans les DOM)

Management technique à l'ONF

- ▶ Contributions à l'évolution du métier de RUT/RUP (requalification, revue des missions et des charges de travail, parcours professionnel, perfectionnement des compétences)

TFT salariés

- ▶ Équité des responsabilités et des missions (police, tournées, DFCI) entre les TFT salariés et fonctionnaires.
- ▶ Uniformisation des moyens et avantages (VA, MF, indemnités de résidence, habillement, etc.)

Soutien à la production

- ▶ Mise en œuvre d'un vrai parcours professionnel pour les statuts d'agents de maîtrise et de cadres administratifs.
- ▶ Valorisation des métiers de soutien nécessitant une grande expertise (SSR, juristes, SIGistes, etc)

Recrutement intégration et formation

- ▶ Participation à l'observatoire des métiers pour qualifier les besoins (métiers en tension, pyramide des âges).
- ▶ Analyse et proposition d'évolution des parcours de formation (acquisition ou consolidation des compétences) et des moyens consacrés notamment en territoire.
- ▶ Proposition de mise en place de dispositifs de transfert des savoir-faire et des savoir-être entre les générations.
- ▶ Renforcement de la formation et de l'accompagnement des nouveaux arrivants par le tuilage et le tutorat.

Conduite du dialogue social

- ▶ Participation constante aux réunions de négociation inscrites à l'agenda social.
- ▶ Contributions et propositions d'évolutions des dispositifs existants (accords nationaux) afin de les adapter aux évolutions et de les rendre plus agiles et compréhensibles.
- ▶ Lutte contre l'interprétation des accords signés au détriment des salariés.

Information des salariés

- ▶ Information des salariés sur leurs droits et notamment décryptage des accords, conventions, contrats...en vigueur
- ▶ Information sur les négociations et concertations en cours à l'ONF et leurs impacts sur les salariés.

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

DU 21 AU 28 MARS 2023

EFA-CGC, syndicat de l'environnement, la forêt et l'agriculture

A l'Office National des Forêts, EFA-CGC est le seul syndicat représentant exclusivement les personnels TAM ou Cadres de tous statuts : fonctionnaires, contractuels de droit public ou salariés.

EFA-CGC défend vos droits, vos conditions de travail, et vos parcours de carrière.

Nous agissons résolument pour redonner sens et valeur à la politique forestière.

➔ Des moyens humains avant tout !

EFA-CGC dénonce une politique de gestion comptable des effectifs sans diagnostic ni évaluation des impacts.

Nous nous battons :

- » pour l'**arrêt des suppressions de postes** et des réformes incessantes sans concertation, ni bilan,
- » pour la **reconstitution de la force d'action** et d'expertise de notre établissement,
- » pour une véritable réflexion sur **les moyens nécessaires à nos missions** et aux gestions de crises.

EFA-CGC s'engage entre autres dans les actions intersyndicales (ex : recours contre le contrat Etat-ONF).

➔ Défendons nos compétences !

EFA-CGC s'est toujours exprimé en faveur du **maintien des compétences techniques et administratives** essentielles dans les services.

Les crises à répétition et les enjeux pour l'avenir ont pleinement démontré la nécessité de disposer de **services experts et robustes**. Composés de salariés bien formés, soutenus par toute la hiérarchie, ils seront crédibles pour les partenaires et les usagers.

Vos préoccupations sont nos priorités

Continuons ensemble !

➔ Pour un travail qui ait du sens et une reconnaissance !

EFA-CGC défend l'autonomie des personnels, la confiance dans leur engagement.

Nous œuvrons pour :

- » **des rémunérations attractives** et régulièrement revalorisées,
- » un allègement des procédures, **des charges de travail adaptées** à un rythme de vie serein,
- » une mobilité choisie **respectant les règles d'équité**,
- » des outils numériques mieux adaptés, constituant une **vraie aide pour l'humain et le collectif**, qui doivent rester au cœur des préoccupations,
- » une **conciliation de la vie professionnelle et personnelle**, avec un droit réel à la déconnexion, et le recours au télétravail s'il est choisi par l'agent.

➔ Exigeons un ONF exemplaire !

L'ONF doit être **irréprochable dans la gestion durable des forêts** : prise en compte des enjeux écologiques, prévention des risques naturels, production de bois de qualité, accueil du public...

EFA-CGC porte aussi une grande attention à ce que notre établissement soit **exemplaire dans sa gestion des ressources humaines** : management, équité entre les différents statuts d'emploi, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, intégration des personnes en situation de handicap.

En particulier, nous exigeons le respect des personnes et défendons avec acharnement tous les personnels contre les situations ayant un impact sur leur santé physique ou mentale.



EFA
CGC

